13
FEVRIER 2014



MGEN

MUTUELLE SANTÉ • PRÉVOYANCE • DÉPENDANCE • RETRAITE

TARN
MIDI-PYRÉNÉES

DOSSIER : L'AUDITION

Elisez vos représentants

Vote

10, rue desTaillades Le Sequestre
81019 ALBI Cedex 9
FAX 05 63 54 63 48
Courriel : sd081@mgen.fr

ACCUEIL ALBI

Période scolaire :

- Lundi 10h15 - 17h45
- Mardi à vendredi 9h15 à 17h45



Vacances scolaires (zone A) :

- Lundi 9h45 à 12h30 et de 13h30 à 17h30
- Mardi à vendredi 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h30

ACCUEIL CASTRES

- Mercredi hors vacances scolaires 10h-12h30 et 13h30-16h

Accueil téléphonique :

- Du lundi au vendredi de 8h00 à 18h30

36 76

Coût d'un appel local depuis un poste fixe



EDITO

MGEN MUTUELLE, VRAIMENT

Dans le LOGO du groupe Istya[1], se retrouve cette affirmation : « Mutuelles, vraiment ».
Deux exemples, dans ce bulletin, illustrent plus particulièrement ce propos : l'élection pour le renouvellement des comités de section départementaux et la consultation : « Une mutuelle solidaire : Pourquoi ? Comment ? »[2].
A chacun de nous, à son niveau, de faire vivre la démocratie au sein de notre mutuelle.
Pour cela, votons lors du renouvellement du comité de section départemental pour élire nos représentants et montrons ainsi notre attachement au principe mutualiste : un adhérent, une voix.
Participons, du 15 janvier au 15 mars, à la consultation : « Une mutuelle solidaire : Pourquoi ? Comment ? »[3] et utilisons la possibilité que nous avons de nous exprimer.

Tout comme la non lucrativité (pas de versement de dividendes à des actionnaires), la démocratie est un élément différenciant du modèle mutualiste, une autre façon d'entreprendre au service des adhérents. Celle que nous ont laissé les membres fondateurs et que nous avons le devoir de perpétuer dans les modes d'action du 21ème siècle, pour répondre aux besoins des adhérents d'aujourd'hui.
Et même si la période de vœux vient de se terminer : bonne année à tous, bonne santé et, ensemble, soyons mutualistes, vraiment.

Jean-Marie GUY
Président MGEN 81
Janvier 2014

[1] Groupe Istya : MGEN, MNT, MGET, MAEE, MCDeF, MGEFI. - [2] Voir encart page suivante
[3] Participation sur mgen.fr ou à l'adresse sd081@mgen.fr ou encore à l'accueil de la section.



NOUVEAU -NOUVEAU

CASTRES

NOUVEAU LIEU D'ACCUEIL

Depuis la rentrée de septembre, l'accueil MGEN a été transféré du Lycée Anne VEAUTE à l'IUT de Castres.
Ainsi, nous pouvons vous accueillir dans des locaux plus adaptés avec des conditions de stationnement plus faciles.
La liaison informatique a aussi été modifiée pour éviter les dysfonctionnements et pouvoir effectuer quasiment toutes les opérations qui sont réalisées en section à Albi.
Un problème ? Un dossier à traiter ? Une demande d'informations ? N'hésitez pas à venir nous voir !

ACCUEIL DE CASTRES



IUT PAUL SABATIER
AVENUE GEORGES POMPIDOU
81100 CASTRES
MERCREDI HORS VACANCES SCOLAIRES
10H À 12H30 ET 13H30 À 16 HEURES

DU CHANGEMENT À LA SECTION

Départ à la retraite de Nicole ESQUILAT.

Au 1er janvier 2014, Nicole ESQUILAT, conseillère mutualiste, a fait valoir ses droits à la retraite. Une page de l'histoire de la section MGEN du TARN se tourne.
Embauchée en 1973, à la section Rue de la Berchère, elle a connu successivement, pendant plus de 40 ans, trois présidents, quatre directeurs et trois délégués différents. Elle a vécu aussi l'évolution des outils depuis les premiers temps avec peu d'appels téléphoniques et un travail essentiellement manuel jusqu'à l'apparition de l'informatique à la fin des années 70.
Nicole ESQUILAT a occupé des fonctions d'abord de décompteur, puis d'agent administratif où elle a commencé à recevoir des adhérents, avant de devenir agent technique et enfin conseillère mutualiste en 2004. Postes dont elle a apprécié le côté social et relationnel et où elle a pu mettre à profit son expérience et ses qualités humaines.
Son parcours fourmille d'anecdotes en tous genres mais ce qui l'a marquée le plus, ce sont les conditions de son embauche : coup de sonnette à la porte le samedi matin avec embauche dès le lundi et l'évolution de son métier, de la liquidation des feuilles de maladie au contact avec les adhérents et au développement de la MGEN.
Nous la remercions pour son dévouement et sa compétence.
Bonne retraite Nicole.
Bienvenue à Valentine ROUX, la nouvelle conseillère mutualiste.

SOMMAIRE



ELECTION AU COMITE DE SECTION

Du 17 janvier au 14 mars 2014 : Votez pour élire vos représentants départementaux.

En mars 2014, la MGEN renouvelle une partie des membres du comité de section de chaque département.

Le comité de section : quel est son rôle ?

Le comité de section représente les adhérents du département, assure le lien avec le terrain par la diversité de ses membres, organise et participe à la réflexion sur les différents sujets concernant la santé et plus généralement dans les domaines d'activité de la MGEN. Actuellement, il participe à la réflexion sur les solidarités mutualistes (voir encart ci-dessous) et sur les évolutions de l'offre MGEN.

De plus, il élabore le projet de section et participe à sa mise en œuvre à travers le travail des commissions, assure la représentation de la MGEN dans le département, se prononce sur les aides que peut attribuer la MGEN (aides exceptionnelles, prêts ou avances).

Pourquoi voter ?

En votant, vous marquez votre attachement au modèle mutualiste et vous le confortez dans ses valeurs : démocratie (un adhérent= une voix), non lucrativité (pas d'actionnaires rémunérés par des dividendes, les excédents sont réinvestis notamment pour améliorer les prestations). Vous participez ainsi à la vie de votre mutuelle, tout comme vous pouvez aussi le faire en prenant part aux débats ouverts et à des actions ponctuelles : prévention, conférences, rencontres mutuelles, assemblée départementale…

Qui est candidat ?

Des mutualistes qui ont fait le choix de consacrer un peu de leur temps et de leur énergie pour le service des adhérents.

Pour le TARN :

Candidats renouvelables :

- FERAL Brigitte
- LUESMA Pierre
- MAURIES Sylviane

Nouveaux candidats

- RIEUX Edwige
- WERNERT Marie-Christine
- CARAYON Michèle
- CARDEILLAT Jean-Louis
- CONDOMINES-MAUREL Nadine
- DE BARROS Cécile
- FOUQUET Marie-Laure
- MARAVAL Philippe
- MARTY Alain
- MORICCI Patrick
- PICAUD Emmanuelle

Comment voter ?

Par Internet sur **www.mgenelection.fr** : facile, moderne, sécurisé, fiable et éco-responsable ou à l'aide du matériel de vote qui vous sera envoyé en janvier 2014.

Dates du scrutin : du 17 janvier au 14 mars 2014.

Dates à retenir :

Dates à retenir – Dates à retenir – Dates à retenir

Vendredi 17 au 24 janvier 2014

- Ouverture de l'urne électronique pour les 101 sections départementales

Du 27 janvier au 31 janvier 2014

- Dépôt en poste des matériels de vote à destination des adhérents

Vendredi 14 mars 2014 à 17 h

- Date limite de réception des bulletins de vote chez le prestataire (enveloppe T)
- Fermeture de l'urne électronique
- Fin de la période de vote

Du lundi 17 mars au mercredi 19 mars 2014

- Emargement et dépouillement des votes
- Envoi à chaque section de son procès-verbal établi par la Commission Nationale des Opérations Electorales

PARTICIPEZ A LA REFLEXION





ACS : MODE D'EMPLOI



QU'EST-CE QUE C'EST ?

L'Aide pour une Complémentaire Santé ou ACS est un dispositif d'aide pour financer partiellement la couverture Complémentaire Santé des personnes disposant de faibles ressources.

Deux conditions pour l'attribution de l'ACS :

- **le bénéficiaire doit** résider de manière stable en France depuis plus de 3 mois,
- **les ressources** du bénéficiaire ne doivent pas dépasser le plafond **comme indiqué ci-dessous :**

NOMBRE DE PERSONNES VIVANT AU FOYER DU BÉNÉFICIAIRE	PLAFOND ANNUEL DES RESSOURCES À NE PAS DÉPASSER
1	11 600 €
2	17 401 €
3	20 881 €
4	24 391 €
Par personne supplémentaire	**+ 4 640 €**

COMMENT L'OBTENIR ?

En complétant le formulaire « **Aide pour une complémentaire santé** » disponible

- sur le site : www. ameli.fr
- auprès de la section MGEN, ou également auprès de la CPAM, des centres communaux d'action sociale, des services sociaux, des associations agréées et des hôpitaux.

Le formulaire est à déposer auprès de la CPAM du département. La MGEN n'intervient pas dans l'instruction et la décision d'attribution du droit à l'ACS. Ceci est de la compétence exclusive de la CPAM.

COMMENT UTILISER L'ACS ?

Si votre demande d'ACS est acceptée par la CPAM, vous recevrez une attestation chèque (pour chaque membre du foyer) valable 6 mois à remettre auprès de l'organisme complémentaire santé de votre choix pour réduire le montant de votre cotisation.

POUR TOUT COMPLÉMENT D'INFORMATION

→CONTACTEZ VOTRE SECTION MGEN AU 3676

→www.mgen.fr

MONTANT ANNUEL DE L'ACS ?

AGE DU BÉNÉFICIAIRE (au 1er janvier de l'année en cours)	MOINS DE 16 ANS	DE 16 À 49 ANS	DE 50 À 59 ANS	60 ANS ET PLUS
Montant versé*	100 €	200 €	350 €	500 €

** la Caisse d'Assurance Maladie du Tarn verse, sur ses fonds d'Action Sanitaire et Sociale, une aide complémentaire.*

UN PARTENARIAT CPAM 81 / MGEN POUR FACILITER L'ACCÈS AUX DROITS



Garantir l'accès aux droits et aux soins pour tous est une priorité forte de l'Assurance Maladie et de la MGEN.

Fortement impliquées dans cette problématique, les Caisses Primaires d'Assurance Maladie et la CARSAT Midi Pyrénées se sont mobilisées depuis plus de deux ans afin de renforcer les partenariats locaux, et de faciliter l'accès à la Complémentaire Santé pour les personnes pouvant en bénéficier.

Le taux de non-recours à cette Aide à la Complémentaire santé était estimé entre 53 % et 37 % en 2011.

La CPAM du Tarn et la MGEN ont donc décidé d'œuvrer ensemble.

Sur l'appel d'un conseiller de la MGEN, la CPAM du Tarn propose un rendez-vous personnalisé aux bénéficiaires potentiels de l'ACS afin de les aider à compléter leur dossier, et leur présenter l'offre de service en santé et de prévention de la Caisse.

La détection par la MGEN des publics pouvant bénéficier de l'ACS, le parcours simplifié grâce à la prise de rendez-vous, le parcours attentionné mis en œuvre par la CPAM pour les bénéficiaires de l'ACS devraient nous permettre d'aider les personnes pouvant bénéficier de l'ACS à accéder aux droits auxquels elles peuvent prétendre.



RELOGEMENT MGET DANS LES SECTIONS MGEN

Un espace d'accueil MGET dans votre section MGEN

Depuis le mois de juin 2013, votre section départementale MGEN d'Albi a le plaisir d'accueillir dans ses locaux une conseillère de la Mutuelle Générale Environnement & Territoires (MGET), chargée de recevoir les adhérents MGET du département.

L'installation d'un espace d'accueil MGET au sein de notre section s'inscrit dans le cadre du partenariat noué entre nos deux mutuelles, toutes deux fondatrices de l'union mutualiste de groupe Istya, qui protège 5,5 millions de personnes en France.

Les sections MGET sont traditionnellement situées dans les antennes départementales du Ministère de leur champ d'intervention (Directions de l'équipement…). Pour des raisons liées à l'organisation interne des services concernés, certaines d'entre elles ont dû se mettre à la recherche de nouveaux locaux, extérieurs à ceux du Ministère. C'est le cas de la section MGET du Tarn. Dans ce contexte, il était logique que la MGET se tourne vers son partenaire privilégié, la MGEN, et son réseau départemental.

Toute l'équipe de la section 81 se réjouit des synergies ainsi mises en œuvre avec nos collègues d'une mutuelle engagée dont nous partageons les valeurs comme les objectifs.

A PROPOS DE LA MGET

MGET

Créée en 1946, la Mutuelle Générale Environnement & Territoires est la première mutuelle complémentaire santé-prévoyance des agents du Ministère du Développement durable. Elle protège également les agents des territoires notamment au sein des Conseils généraux.

La MGET considère qu'il est de sa responsabilité de créer les conditions d'une santé durable pour ses adhérents. Ainsi, au-delà de son rôle de complémentaire santé et prévoyance, la MGET développe un programme concret d'action sociale et de prévention à travers trois structures qu'elle a fondées : la « MGET action solidaire », mutuelle de livre III dédiée, L'IRPS (Institut de Recherche en Prévention Santé) organisme agréé qui mène des actions de formation, d'accompagnement et de services dans tous les domaines de la santé au travail, du bien vieillir et des thèmes de santé publique ; La Fondation de la Route, fondation d'entreprise MGET, qui développe des actions de prévention des risques routiers adoptées à trois publics spécifiques : jeunes, actifs et séniors.

La MGET protège 227 179 personnes et perçoit 204 millions d'euros de cotisations. Ses 360 salariés sont répartis entre le siège et son réseau de proximité composé de 101 sections départementales.

ETAT DE SANTÉ

Maladies du cerveau, vaccins, dépression, les secrets de la longévité, dépassements d'honoraires… Entre réforme de l'hôpital, malaise des adolescents, dépendance, handicap, alcool… Les enjeux sont nombreux. La santé publique est au cœur de tous les grands débats qui animent notre société.

Etat de Santé, l'émission coproduite par la MGEN et diffusée sur LCP-Assemblée nationale, permet au grand public d'appréhender tous ces sujets.

Chaque mois, Elizabeth Martichoux, entourée d'experts fait le point sur des questions liées à la santé, à la protection sociale ou encore aux grands débats de notre société.

ETAT DE SANTE – LE MAGAZINE DES ENJEUX DE SANTÉ – LCP – MGEN

Pour voir ou revoir le magazine, rendez-vous sur lcp.fr

NOUVEAU

Nouveau - Nouveau - Nouveau - Nouv

DSDEN

académie Toulouse – direction des services départementaux de l'éducation nationale Tarn

La direction des services départementaux de l'Education nationale du Tarn a déménagé fin décembre 2013

La nouvelle adresse est :

69 avenue Maréchal Foch
81013 ALBI Cedex 9

Les numéros de téléphone sont inchangés.



CONFÉRENCE SUR LA VIOLENCE À L'ÉCOLE

4 décembre 2013 - Albi

Dans les dispositifs prévus par les réseaux PAS, le partenariat MGEN avec la direction académique du TARN avec la MAIF et l'autonome de solidarité, une conférence d'Yves MONTOYA[1] s'est tenue, à Albi, le mercredi 4 décembre, dans le cadre du plan départemental de formation. Elle avait pour titre : « Violence et harcèlements à l'école ».

La conférence s'est articulée autour des cinq points suivant : médiatisation du phénomène, école et violence, un phénomène nouveau ? Statistiques officielles et victimation réelle, définition et typologies de la violence scolaire, directions pour l'action et la prévention des violences scolaires.

Yves MONTOYA s'est attaché à expliquer que la violence à l'école n'est pas un phénomène nouveau même si les formes ont changé et notre ressenti a fortement évolué. Il a bien montré que plusieurs pistes doivent être suivies pour faire diminuer cette violence et que toute politique de lutte doit être plurielle (Une stratégie seulement répressive ne suffit pas) et ciblée, en réponse à une violence inégalement répartie. Il a fortement attiré l'attention sur la microvictimation qui, répétitive, passe souvent dans le quotidien et conduit au harcèlement.

Cette conférence, même si elle n'a pas permis d'apporter des réponses concrètes et immédiates à des situations particulières a eu le mérite de montrer qu'il n'y a pas de fatalité dans la violence et que la cohérence des adultes est indispensable dans toute réponse. Elle a resitué le phénomène dans sa réalité sociale et nul doute que les pistes proposées pourront nourrir la réflexion de terrain.

[1] Yves MONTOYA : maître de conférences à l'université de Bordeaux, membre de l'observatoire national sur la violence scolaire.

RÉSEAUX : « PRÉVENTION AIDE SUIVI »



Nouveau dispositif dans le TARN

La MGEN et le Ministère de l'Education Nationale sont signataires d'un accord-cadre visant à « **développer des actions communes complémentaires à l'école dans les domaines de la santé, de l'aide sociale, de l'éducation et de la formation** ». Ces actions sont créées dans les réseaux Prévention Aide Suivi (P.A.S).

Pour notre département, à ce jour, trois dispositifs ont été mis en place :

- L'écoute individuelle à travers l'Espace d'Accueil et d'Ecoute : 05 63 80 10 20 ou preventionaidesuivi81@mgen.fr
- Un numéro « alcool » : 0 800 835 951
- Des actions sur les troubles de la voix en partenariat avec le CHU Larrey.

Nous envisageons d'enrichir le dispositif par des **propositions d'écoute collective**, le mercredi après-midi. Celles-ci ne seront mises en place que si elles répondent à un besoin. Aussi, merci de renvoyer le coupon ci-dessous si vous êtes intéressé(e) par une des thématiques ci-dessous. Vous serez informé(e) personnellement et de manière confidentielle de la suite donnée.

Groupes d'écoute collective

Dispositif gratuit et confidentiel

Ecoutante : Mme DUMOULIN, psychologue de l'Espace d'Accueil et d'Ecoute depuis 2006.

Forme : écoute collective

Durée : 2h

Plan type d'une séance :

- Ecoute collective : 1 h 30
- Débriefing avec la psychologue : 30 min

Après la séance, chaque participant recevra une synthèse.

Renseignements : sd081@mgen.fr (objet : Réseau PAS) ou **preventionaidesuivi81@mgen.fr** ou au 05 63 80 10 20. Ces modalités vous garantissent la confidentialité.

Coupon à retourner – Coupon à retou

COUPON A RETOURNER



à : preventionaidesuivi81@mgen.fr ou à la MGEN (à l'adresse de la section en précisant obligatoirement « Réseau PAS – confidentiel ») ou s'inscrire au 05 63 80 10 20 en précisant l'atelier. Vous pouvez aussi vous inscrire à l'un des accueils MGEN. Ces modalités vous garantissent la confidentialité.

MGEN

Nom : .... Prénom* : ....

Fonction Education Nationale : ....

Courriel : .... N° de téléphone* : ....

Serait intéressé(e) par les séances d'écoute collective

❍ La violence à l'école : les limites de l'acceptable… le 12/02/2014 à 14h30

❍ La gestion du temps et du stress : je me sens débordé(e), je craque, je n'en peux plus… le 16/04/2014 à 14 h 30

❍ L'adolescent : son comportement, sa souffrance, ses fragilités…. Le 04/06/2014 à 14 h 30

❍ Autre (à préciser)........................

* ces champs sont obligatoires



Le magazine Actions Santé,

la revue de la santé à l'école

Actions Santé, publié par l'association ADOSEN *Prévention santé MGEN*, est le seul magazine consacré à la santé en milieu scolaire, de la maternelle à l'université. Il est devenu au fil du temps, un outil de référence pour améliorer la santé à l'école, en particulier au collège et au lycée. Le magazine vous propose des thèmes de réflexion, des informations précises, des témoignages de jeunes et d'adultes (enseignants, institutionnels, associatifs,...), des expériences/programmes/actions, des outils/ressources, des activités concrètes à mener dans un cadre scolaire, adaptables et transférables.

Comment dans ma fonction puis-je contribuer à la santé des élèves de mon établissement ? Comment aborder l'éducation nutritionnelle, l'éducation à la sexualité, l'égalité fille-garçon en classe ? Comment passer de l'injonction au dialogue ?...

Une approche positive de la promotion de la santé à l'Ecole

Le comité éditorial défend l'idée que chaque professionnel, au sein de l'institution scolaire, devrait avoir la capacité d'agir pour contribuer à la bonne santé des élèves. Son approche de la promotion de la santé est positive, fondée sur les compétences et les capacités des individus et inclut l'ensemble des déterminants de la santé ; Elle passe par des mots, des attitudes et des activités pour changer l'environnement et les modes d'organisation à l'école.



Un acteur de promotion de la santé au service de l'éducation

Créée en 1962, ADOSEN Prévention santé MGEN est une association loi 1901 agréée par le ministère de l'éducation nationale. Historiquement centrée sur la promotion des dons biologiques, ses objectifs et ses champs d'intervention se sont élargis à l'éducation pour la santé et à la citoyenneté en milieu scolaire.

Elle propose aux professionnels de l'éducation des outils et des méthodes contribuant à l'adoption des comportements et à la création d'environnements favorables à la santé.
En 2009, l'Association est devenue l'opérateur privilégié des actions de prévention de la MGEN en milieu scolaire.

Abonnement « Actions santé » pour l'année 2014

Nom : Prénom :
Date de naissance : Profession :

Structure (pour les établissements scolaires, collectivités territoriales, association...)

Adresse :

Code postal : Localité : Courriel :

☐ **Je souscris un abonnement au magazine trimestriel « Actions santé » (4 numéros) au prix de 20 €**

☐ **Je souscris cinq abonnements au magazine trimestriel « Actions santé » au prix de 75 €/an.**

☐ **Je souscris dix abonnements au magazine trimestriel « Actions santé » au prix de 100 €/an.**

☐ Paiement par chèque, montant : €
☐ Paiement par virement

Date : / /2014
Signature

Bulletin à retourner accompagné de votre chèque à :
L'association ADOSEN *Prévention santé MGEN*
3, square Max-Hymans - 75748 Paris Cedex 15

ADOSEN
Prévention Santé MGEN

ADOSEN Prévention santé MGEN - 3, square Max Hymans
75748 Paris Cedex 15 - Contact : adosen@mgen.fr
Association loi 1901 agréée par le ministère de l'éducation nationale
(BO n° 39 du 12/10/2006) et autorisée à recevoir des dons et des legs



Aujourd'hui, pour **faire face aux conséquences** immédiates d'un décès, votre famille est protégée*. Mais à moyen et long terme, vos proches disposeront-ils des ressources suffisantes pour **conserver le même niveau de vie et financer les études** des enfants ?

Découvrez **MGEN Complément Prévoyance, une solution financière performante** pour mieux protéger votre famille en cas de décès.

Faites le point sur votre situation sans plus attendre.

* prestation invalidité-décès incluse dans l'Offre Globale MGEN.



DIAGNOSTIC GRATUIT

En cas de décès, renforcez la protection de votre famille



MUTUELLE SANTÉ • PRÉVOYANCE • DÉPENDANCE • RETRAITE

AGENCE1ZOM.COM - 10654 - Avril 2012 - photos : © Jean-Pierre Salle.

Bulletin de la section départementale du Tarn - Directrice de la publication : MJ DIANOTTI - Scop Imprimerie de Ruffié 05 61 65 14 64 - Tirage : 13 800 exemplaires - Crédit Photo : MGEN
Imprimé sur du papier élaboré à l'aide de pâte à papier issue de forêts gérées durablement, encre végétale. - Illustration de couverture réalisée pour la MGEN 31 par Pascal Pariselle © 2012 – 06 100 95 200.



Oui, je désire obtenir plus d'informations sur **l'Offre MGEN Complément Prévoyance**

Demande d'information

Nom*.................... Prénom*....................

Âge*....................

Adresse....................

CP.................... Ville....................

Tél.................... Email....................

En indiquant votre numéro de téléphone et/ou votre adresse électronique, vous acceptez de recevoir des informations sur l'Offre MGEN par voie électronique.

☐ Je souhaite être contacté(e) par un conseiller entre ....h et ....h

☐ Je suis intéressé(e) par une étude personnalisée gratuite.

Merci de renvoyer ce coupon dans une enveloppe, à :

MGEN
10, rue desTaillades Le Sequestre
81019 ALBI Cedex 9

ou par courriel : sd081@mgen.fr

* Champs obligatoires.